

Procès-Verbal de séance

Séance du 22 Mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de SEPOIS-LE-BAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de séance du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BARNABE Maurice, Maire.

Présents : M. BARNABE Maurice, Maire, Mmes : HECTOR-BUTZ Isabelle, HOFSTETTER Geneviève, MEYER GUILLON Pascale, ROBERT Olivia, MM : GROFF Jean-Pierre, GUTTINGER David, HAGMANN David, PONCET Stéphane.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BIFULCO Françoise à M. PONCET Stéphane, STRUB Martine à Mme HECTOR-BUTZ Isabelle, WADEL Isabelle à M. HAGMANN David.

Absents : MM : BENYOUB François, KOENIG Serge, NUSSBAUMER David.

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 15/05/2025

Date d'affichage : 15/05/2025

A été nommé secrétaire : M. HAGMANN David

Assiste également : Mme GOEPFERT Rosaria

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : **Approbation du compte-rendu de la réunion du 1er avril 2025.**
- Point 2: **Décision modificative budgétaire n° 1.**
- Point 3: **Chasse : agrément de deux permissionnaires**
- Point 4: **Subvention exceptionnelle**
- Point 5: **Tableau des effectifs**
- Point 6: **Divers et communications**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le conseil municipal à 9 voix pour, 1 voix contre (M. GROFF Jean-Pierre) et 2 abstentions (M. HAGMANN David et Mme WADEL Isabelle par procuration), désigne M. HAGMANN David, en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1ER AVRIL 2025

Monsieur le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 1^{er} avril 2025.

M. GROFF Jean-Pierre souhaite, concernant le point 6, que soit précisé qu'il a proposé que le montant de la subvention versée à la chorale soit de 1000€ car la chorale a accompli un travail exemplaire.

M. Le Maire indique à M. GROFF Jean-Pierre que figure déjà dans le compte-rendu la mention suivante : M. GROFF Jean-Pierre propose que le montant de la subvention versée à la Chorale soit augmenté et fixé à 1 000€. La proposition de M. GROFF Jean-Pierre est rejetée par 12 voix contre et 1 voix pour (M. GROFF Jean-Pierre).

Il souhaite également que soit précisé que Mme HECTOR-BUTZ Isabelle l'a traité d'irresponsable.

Mme HECTOR-BUTZ Isabelle explique ne pas avoir tenu ces propos. Il a été dit « comportement irresponsable ». En tant qu'élu, nous avons une responsabilité par rapport aux dépenses de l'argent public.

Elle précise également qu'en un mandat 3 routes auront été réalisées alors qu'aucune n'avait été faite pendant des années.

M. le Maire rappelle que la convocation avec l'ordre du jour pour le conseil municipal du 22 mai 2025 a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux le jeudi 15 mai 2025.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le délai légal de convocation est de 3 jours francs avant la date de la réunion (article L.2121-11 CGCT). La convocation a été envoyée 6 jours francs avant la réunion.

Délibération n° 2025_019 - A la majorité (pour : 11 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

Le procès-verbal de la séance du 1er avril est approuvé à 11 voix pour et 1 voix contre (M. GROFF Jean-Pierre).

POINT 2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Délibération n° 2025_020 - A l'unanimité (pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6751 : Valeurs comptables des immobilisations cédées (hors ASA) | 1 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 800.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges spécifiques | 800.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA) | 0.00 € | 0.00 € | 800.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 77 : Produits spécifiques | 0.00 € | 0.00 € | 800.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 1 800.00 € | 1 000.00 € | 800.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € |
| R-2111 : Terrains nus | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € | 1 000.00 € |
| Total Général | | -800.00 € | | -800.00 € |

POINT 3 – CHASSE : AGREMENT DE DEUX PERMISSIONNAIRES

Délibération n° 2025_021 – A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 1)

Par délibération du 23 octobre 2023, le Conseil Municipal a donné son agrément pour le lot de chasse à Monsieur ROSSE Martial, pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Aux termes de l'article 13 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, le locataire de chasse peut s'adjoindre des permissionnaires qui doivent être agréés par le Conseil Municipal, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

Monsieur ROSSE Martial, locataire de la chasse, sollicite l'agrément de Monsieur BURGLIN Robin domicilié à MOOSLARGUE et de Madame PEUGEOT Morgane domiciliée à HERIMONCOURT.

Consultés le 19 mai 2025, les membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse ont émis un avis favorable à l'agrément des permissionnaires susvisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'agrément des permissionnaires présentés par Monsieur ROSSE Martial.

VU l'arrêté préfectoral définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

VU l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse, consultée le 19 mai 2025. Le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention (Mme MEYER GUILLON Pascale) :

- DONNE son agrément aux deux permissionnaires proposés par Monsieur ROSSE Martial, locataire du lot de chasse : Monsieur BURGLIN Robin domicilié à MOOSLARGUE et Madame PEUGEOT Morgane domiciliée à HERIMONCOURT.

POINT 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire explique que Mme MECKER Virginie, Présidente de l'Association « Le rêve d'Alexia » a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle afin de financer des séances de Biofeedback aux USA.

M. GROFF Jean-Pierre indique qu'il ne voit pas pourquoi on finance ça et pas les gens de Seppois qui travaillent.

Mme ROBERT Olivia explique qu'Alexia est une enfant du village

Mme GUILLON MEYER Pascale indique que l'association a déjà aidé aussi d'autres enfants.

M. GROFF Jean-Pierre précise qu'il n'avait pas ces informations.

Délibération n° 2025_022- A l'unanimité (pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Le 9 mai, Mme MECKER Virginie, Présidente de l'Association « Le rêve d'Alexia » a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle afin de financer des séances de Biofeedback aux USA.

S'agissant d'une thérapie alternative, il n'y a aucune aide financière, c'est pourquoi elle fait appel à la commune et a ouvert une cagnotte en ligne.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500€

VU la demande de soutien adressée par l'association « Le rêve d'Alexia »,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Le rêve d'Alexia » pour le financement de séances de Biofeedback aux USA.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65748.

POINT 5 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 2025_023 - A l'unanimité (pour : 12 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau des effectifs au 22 mai 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit tableau des effectifs de la collectivité.

POINT 6 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations : Décision n° 2025-1
- Monsieur le Maire rappelle les dates suivantes :
 - o Conférence élargie de la CCSAL le samedi 31 mai 2025
 - o Invitation Salon des Maires le jeudi 19 juin 2025
 - o Journée citoyenne le 21 juin à partir de 8h
 - o Bal tricolore le 19 juillet 2025
 - o Fête foraine la semaine précédant le bal tricolore
- M. GROFF Jean-Pierre demande la parole : « Vous avez eu mon courrier à propos des chemins réalisés dans la forêt proche des forêts privées par des travaux exagérés de sous-traitance au détriment de la qualité des travaux pour notre commune. Les établissements Roger Martin ont pris comme sous- traitant une entreprise dirigée par M. Hagmann. Ce choix serait-il imposé par le 2ème adjoint au maire Mr Hagmann ?
Également lors de la rénovation du réseau d'eau potable de la commune. Les administrés se posent la question. Monsieur David Hagmann et ses employés étaient bien présents avec tracteur et remorques industrielles. C'est à ce moment que j'ai demandé également de rétablir le chemin allant vers l'étang communal. »
- M. HAGMANN David précise que l'entreprise n'est pas dirigée par lui, que l'entreprise HAGMANN n'était pas sous-traitante de l'entreprise ROGER MARTIN.
- M. HAGMANN David indique, que contrairement à ce que M. GROFF Jean-Pierre insinue, la conduite d'eau qui passe sous le sentier piéton derrière le dépôt de l'entreprise HAGMANN est là depuis que le lotissement a été construit (depuis plus de 30 ans) et que le branchement d'eau n'a pas été payé par la commune mais par David HAGMANN.
- M. GROFF Jean-Pierre : « La coupe de bois a été réalisée par les ETS HAGMANN, au niveau du chemin vers le château d'eau. Serait-il favorisé par M. le Maire ? Par M. le 2ème Adjoint M. Hagmann ? L'habitude s'installe-t-elle dans notre village ?
Puis on a connu les dégâts excessifs des chemins, dus à cette coupe.
Plainte des administrés quand ils ont constaté les dégâts réalisés dans la forêt du château d'eau. La négligence du suivi des travaux par l'entreprise d'exploitation est flagrante. Elle a endommagé les chemins de la commune ainsi que les obstacles du parcours Vita.
Mr le maire trop c'est trop. »
- M. Le Maire : « il ne s'agit pas du parcours vita mais de l'ancien parcours vita ».
- M. GROFF Jean-Pierre : « Pour info, l'estimation pour la réhabilitation des chemins de la forêt se situe dans une fourchette de 4000 euros à 40 000 euros. Deux questions se posent à ce sujet : Monsieur le maire, devant cette situation qu'avez-vous fait comme action ? Pour les chemins endommagés ? Monsieur le maire où en est la réhabilitation des chemins aujourd'hui ? »
- M. HAGMANN David informe les conseillers qu'il va leur adresser un mail pour répondre à chacune des attaques qui ont été faites à son encontre, à l'encontre de son entreprise et de sa famille et qu'il va consulter un avocat car il se sent harceler. Il explique que M. GROFF Jean-Pierre interpelle ses employés à 6h le matin pour savoir où ils vont travailler, qu'il est devant son dépôt à 6h45, qu'il est devant son domicile à 8h, qu'il met des post négatifs à son encontre sur le mur de sa sœur, qu'il envoie des messages à ses salariés.
- M. HAGMANN David s'adresse à M. GROFF Jean-Pierre « Vous me prenez pour cible, cela devient du harcèlement, je suis à la limite du burn-out. Ma femme enceinte est seule à la

- maison et ne se sent plus en sécurité. Mon entourage commence à avoir peur. Arrêtez de me harceler car j'en souffre »
- M. GROFF Jean-Pierre : « je prends ce chemin depuis 50 ans. Je continuerai à me promener où je veux. Le problème c'est vous. Vous avez un comportement de « bûcheron ». »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

SOMMAIRE

2025_019 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 1er avril 2025

2025_020 - Décision modificative n°1

2025_021 - Chasse: Agrément de deux permissionnaires

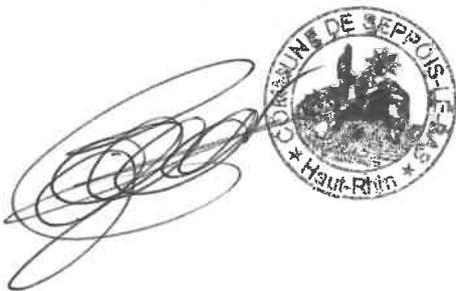
2025_022 - Subvention exceptionnelle

2025_023 - Tableau des effectifs

En mairie, le 16/06/2025

Le Maire, Maurice BARNABE

Le secrétaire de séance, David HAGMANN



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

